Éducation MANITOBA

Volume 8
Numéro 3
Mai 2010

Publié par la Division du Bureau de l'éducation française (maternelle à la 12e année) – Ministère de l'Éducation du Manitoba

La résilience au sein des écoles : du concept à l'action
Message de la ministre

Les jeunes doivent percevoir dans leur vécu les aspects positifs et sains, peu importe combien profondément ces aspects sont enfouis. Une fois répertoriés, les aspects doivent être étoffés pour permettre aux jeunes d'améliorer la qualité de résilience, de développer les habiletés nécessaires à la réussite scolaire et de devenir des membres responsables de la collectivité.

Pour aider à favoriser la résilience chez les élèves de sorte à ce qu'ils soient plus aptes à rester à l'école et à réussir, les éducateurs doivent croire que tous sont capables de poursuivre un développement sain et un apprentissage réussi. Éducation Manitoba travaille avec d'autres ministères et des partenaires de l'éducation sur un nombre d'initiatives axées sur la création de communautés scolaires plus inclusives où tous sont accueillis et acceptés, et sur la création de possibilités qui permettent à chaque élève de réaliser son potentiel.

Il existe de nombreuses pratiques positives et quotidiennes que l'on peut intégrer à la culture scolaire pour renforcer la notion que tous les élèves peuvent devenir des apprenants qui réussissent. Éducation Manitoba appuie de telles pratiques au moyen d'une variété d'initiatives qui visent à promouvoir la qualité de résilience. Le personnel du Ministère offre des occasions d'apprentissage professionnel à l'échelle de la province, portant sur des sujets tels que la planification pour tous les apprenants, l'appui d'un comportement positif dans la salle de classe et les pratiques d'évaluation justes.

En plus d'une culture scolaire positive, chaque élève doit avoir accès à un encadrement adéquat. Au Manitoba, ce sont souvent les travailleurs sociaux de l'école qui offrent un tel appui et qui interviennent auprès des élèves pour diminuer les facteurs de risque et augmenter les facteurs de protection. Pour appuyer ce travail exigeant, une équipe de projet composée de travailleurs sociaux des écoles de partout au Manitoba, de concert avec le personnel d'Éducation Manitoba, a mis au point un outil appelé Services et résultats dans le cadre du travail social scolaire (SOS). Grâce à une « échelle du taux de résilience » à cinq degrés (développé, stable, vulnérable, à risque et en crise), l'outil SOS, qui est axé sur la tolérance, sert à mesurer certains facteurs de protection contre les résultats négatifs lorsqu'une personne doit faire face à l'adversité. L'échelle aide à déterminer le niveau de fonctionnement de l'élève pour ce qui est du sens de soi, des relations interpersonnelles, de la participation (inclusion) dans les activités et de l'ensemble des compétences.

L'utilisation de l'outil SOS permet au travailleur social de l'école d'avoir plusieurs points d'intervention et lui offre des occasions pour collaborer avec le personnel enseignant et d'autres membres de l'équipe scolaire. L'outil a été sélectionné parmi 14 programmes et initiatives qu'on a qualifiés de pratique exemplaire dans tout le Canada et on l'a utilisé dans le volet du « marché des pratiques prometteuses » dans le cadre du congrès sur le Dialogue national sur la résilience chez les jeunes, tenu à Winnipeg en 2008. L'outil sera rendu disponible aux écoles au courant de l'année scolaire 2010-2011.

Éducation Manitoba croit fermement au potentiel de tous les élèves et s'engage à appuyer les écoles, les familles et les collectivités dans la création de milieux scolaires qui découvrent et appuient la qualité de résilience. En ma qualité de ministre de l'Éducation, j'encourage les éducateurs et les éducatrices à collaborer avec nos partenaires pour favoriser la résilience chez nos élèves de sorte à leur donner la meilleure chance possible pour surmonter l'adversité et connaître un avenir fécond.

La Ministre de l'Éducation,
Nancy Allan

À l'intérieur

Une mine d'or dans les écoles de la province	2
Mise au point sur l'Éducation au développement durable	2
La modification du programme d'études de mathématiques du Manitoba	3
L'apprentissage professionnel	3
Licences de représentation publique	4
Le langage gestuel américain dans la salle de classe	5
Les compétences essentielles et la reconnaissance des acquis	6
L'appui aux élèves en transition	6
Les succès et les défis des jeunes immigrants qui étudient l'anglais comme langue additionnelle en région rurale	7
La nouvelle école communautaire de Thompson	8

Une mine d'or dans les écoles de la province

par Nicole Massé

La division du Bureau de l'éducation française du ministère de l'Éducation du Manitoba est heureuse d'annoncer l'entente qu'elle a conclue avec TFO éducation (Télévision Franco-Ontarienne), seul télédiffuseur éducatif de langue française à l'extérieur du Québec.

Grâce à cette entente, les enseignants de la province ont maintenant accès à environ 4000 émissions éducatives ainsi qu'à plus de 300 guides pédagogiques.

Nous encourageons les enseignants à feuilleter le Répertoire des ressources éducatives distribué dans les écoles au cours de l'année. Ils pourront ainsi se renseigner sur la gamme des vidéos en ligne offertes et sélectionner celles qui appuieront le mieux leur enseignement. Afin de pouvoir respecter les ententes relatives aux droits d'auteur, le visionnement des vidéos du site TFO éducation est réservé exclusivement à une utilisation en milieu scolaire.

Qu'ils travaillent dans une école franco-manitobaine, d'immersion ou en français de base, les enseignants trouveront de quoi enrichir et varier leur enseignement au quotidien. Ne dit-on pas qu'une image vaut mille mots?

La DREF invite donc les divisions scolaires ou les écoles intéressées à faire appel à ses services pour une présentation de cet outil formidable dans leurs écoles ou lors d'une rencontre divisionnaire.

La DREF
Votre alliée en classe depuis plus de 30 ans.

Mise au point sur l'Éducation au développement durable (EDD)

Par Anne MacDiarmid et Carolee Buckler

Recherche

Éducation Manitoba est partenaire de l'Institut international du développement durable (IIDD) et ensemble ils ont élaboré les documents intitulés *A Guiding Framework for School Sustainability* (Cadre-guide de durabilité pour l'école), *A Green Careers Guide* (Guide de carrières écologiques) et *Investigating Behaviours Concerning Sustainable Development (SD) in Students at the Grade 10 Level* (Enquête sur le comportement des élèves de la dixième année relatif au développement durable). Le Ministère et l'IIDD ont aussi joué un rôle de partenaire avec le Manitoba First Nations Education Resource Centre (MFNERC) dans l'élaboration d'un document qui se veut une première étude sur l'éducation au développement durable dans les écoles des Premières nations du Manitoba (*Sustainability Education in First Nations Schools in Manitoba: An Initial Exploration* [Éducation au développement durable dans les écoles des Premières nations du Manitoba : première étude]).

ADEd

Huit divisions scolaires du Manitoba et des représentants du MFNERC et de la Saskatchewan ont participé au colloque de l'Académie sur la durabilité et l'éducation (ADEd) tenu au centre de villégiature Hecla du 4 au 7 octobre 2009. (Le prochain colloque de l'ADEd est prévu du 3 au 6 octobre 2010.) Jusqu'à maintenant, 20 des 36 divisions scolaires y ont participé. L'Université York et L'éducation au service de la Terre (LST), en partenariat avec Éducation Manitoba, ont élaboré une trousse et un guide postADEd sur l'EDD à l'intention des anciens de l'ADEd pour fournir une formation au personnel de leur division scolaire dans le cadre d'une séance de perfectionnement professionnel.

Programme d'études

Éducation Manitoba élabore actuellement un cours de 12e année sur la citoyenneté mondiale et la durabilité. Ce cours remplacera le cours de *Sciences humaines : problèmes mondiaux* de la 12e année.

Colloque de l'EDD

En novembre 2009, Éducation Manitoba, LST et les doyens des facultés d'éducation ont organisé un colloque sur l'EDD destiné aux membres des facultés et qui a eu lieu au Collège universitaire de Saint-Boniface. L'événement portait sur la collaboration et le dialogue relatifs à l'EDD dans le cadre de la formation des enseignants. Le discours-programme a été donné par Chuck Hopkins, chaire de l'UNESCO chargée de réorienter la formation des enseignants vers le développement durable.

Bulletin de l'EDD

Le dernier Bulletin de l'EDD aborde la question de la consommation durable et responsable, et met en relief certaines initiatives qui sont menées dans nos écoles et dans nos collectivités. On peut consulter le bulletin à l'adresse suivante : <www.edu.gov.mb.ca/m12/dev_durable/bulletin.html>.

Apprentissage professionnel

Le personnel du Bureau de l'éducation française peut intervenir pour appuyer les écoles en offrant des renseignements, des activités et des initiatives aux éducateurs que l'on peut adapter et utiliser dans les écoles.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Renée Gillis
Conseillère pédagogique,
Sciences humaines
Téléphone : 204 945-6934
Sans frais : 1 800 282-8069, poste 6934
Courriel : renee.gillis@gov.mb.ca

Danièle Dubois-Jacques
Conseillère pédagogique,
Sciences de la nature
Téléphone : 204 945-6620
Sans frais : 1 800 282-8069, poste 6620
Courriel : daniele.dubois-jacques@gov.mb.ca

La modification du programme d'études de mathématiques du Manitoba

par Carole Bilyk

En septembre 2010, les élèves de la 10e année auront le choix de deux cours de mathématiques plutôt que de trois.

Cette modification est le résultat d'un processus de révision effectué par Éducation Manitoba et par ses partenaires du Protocole de l'Ouest et du Nord canadiens (PONC) qui y ont œuvré depuis 2003. Les enseignants, les conseillers divisionnaires et d'autres intervenants du milieu de l'éducation ont fourni des idées et des suggestions précieuses, ce qui a permis d'effectuer plusieurs modifications clés au programme d'études de mathématiques de la maternelle à la 12e année. La plupart des modifications comprennent une réduction du contenu de sorte à accorder plus de temps aux enseignants et aux élèves pour découvrir le nouveau programme d'études. De nouvelles stratégies ont également été conçues afin de permettre aux élèves d'approfondir la compréhension des concepts mathématiques clés (voir <www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/ma/document.html>).

Lors de consultations avec des établissements postsecondaires et des groupes d'entreprises, on a déterminé qu'il existait toujours une quantité considérable de matière commune dont les élèves auraient besoin en poursuivant les mathématiques appliquées ou les mathématiques pré-calcul des 11e et 12e années. Par conséquent, un nouveau cours de 10e année, Introduction aux mathématiques appliquées et pré-calcul (20S), a été élaboré et remplacera les deux cours de 10e année, Mathématiques appliquées et Mathématiques pré-calcul. On lui a accordé le code de cours 3905.

Dorénavant, les élèves de la 9e année choisiront entre deux cours de mathématiques pour leurs études de la 10e année, soit le nouveau cours d'introduction aux mathématiques appliquées et pré-calcul, soit le cours révisé de mathématiques au quotidien (nouvelle appellation du cours qui remplace celui des mathématiques du consommateur de la 10e à la 12e année). Pour obtenir de plus amples renseignements sur les modifications à tous les cours de la maternelle à la 12e année, consultez le site Web d'Éducation Manitoba (<www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/ma/index.html>) ou communiquez avec l'un des deux conseillers pédagogiques du Bureau de l'éducation française dont les coordonnées figurent au bas de cet article.

Pour ce qui est des élèves des 11e et 12e années, le même choix de quatre cours leur sera offert (principes comptables, mathématiques appliquées, mathématiques au quotidien et mathématiques pré-calcul, pour les élèves de 11e année; systèmes comptables, mathématiques appliquées, mathématiques au quotidien et mathématiques pré-calcul, pour les élèves de 12e année).

La mise en œuvre des modifications a commencé en septembre 2008 de la maternelle à la 8e année, se poursuivant en septembre 2009 en 9e année et elle s'échelonnera sur les trois années scolaires suivantes en commençant en 2010 pour la 10e année, en 2011 pour la 11e année et en 2012 pour la 12e année. Nous vous invitons également à examiner le tableau sur la mise en œuvre à l'adresse suivante : <www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/ma/document.html#Secondaire>.

Les modifications au programme d'études sont accompagnées des modifications qui correspondent aux évaluations provinciales en mathématiques. On a communiqué des renseignements sur ces modifications aux divisions scolaires en février 2010 et on prévoit transmettre d'autres renseignements au moment du déploiement de la mise en œuvre des cours de 12e année à l'échelle du système d'éducation.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Nicole Allain Fox
Conseillère pédagogique, mathématiques (M à 8)
Téléphone : 204 945-6936
Sans frais : 1 800 282-8069, poste 6936
Courriel : nicole.allainfox@gov.mb.ca

Philippe Leclercq
Conseiller pédagogique, mathématiques (9 à 12)
Téléphone : 204 945-0193
Sans frais : 1 800 282-8069, poste 0193
Courriel : philippe.leclercq@gov.mb.ca

L'apprentissage professionnel

Les conseillers pédagogiques du Bureau de l'éducation française (BEF), une division du ministère de l'Éducation, s'intéressent à travailler avec les équipes administratives et le personnel professionnel scolaire afin de les appuyer dans leur travail en offrant un soutien au niveau de l'apprentissage professionnel. En particulier, les conseillers pédagogiques du BEF peuvent intervenir dans les domaines de :

- l'implantation des programmes d'études;
- l'intégration des matières (y inclus les TIC);
- l'évaluation intégrée au processus de l'enseignement et l'apprentissage; et
- l'enrichissement des expériences d'apprentissage.

Le BEF encourage fortement les activités qui feront intervenir la participation d'un nombre optimal de participants. Certaines activités pourraient s'échelonner sur plus d'une journée ou même impliquer plus d'un conseiller, toujours en fonction de la disponibilité des membres de son personnel.

Si vous anticipez une occasion de travailler avec le BEF, nous vous invitons de communiquer avec :

Gilbert Michaud
Responsable des projets spéciaux
Téléphone : 204 945-6927 ou 1 800 282-8069, poste 6927
Courriel : gilbert.michaud@gov.mb.ca

Un Coup d'oeil sur l'année

Nous vous rappelons également que le BEF offre divers ateliers d'apprentissage professionnel au courant de l'année scolaire. L'inscription est ouverte au personnel professionnel de toutes les écoles. Le site Web **Coup d'œil sur l'année** présente les détails de ces ateliers et permet aux enseignants de s'y inscrire (<www.edu.gov.mb.ca/ateliers/>). Ce site Web permet en effet aux personnes intéressées de prendre connaissance des ateliers offerts, de s'y inscrire, de consulter la liste des ateliers auxquels elles se sont déjà inscrites, et d'être informées des changements qui pourraient survenir au cours de l'année. Nous vous invitons de visiter le site de temps à autre pour voir les ateliers qui y ont été ajoutés.

Licences de représentation publique

par Nessa Herman

Le système de licences de représentation publique a été mis au point au Canada pour protéger et appuyer la propriété intellectuelle des cinéastes. Lorsqu'on projette un film chez soi, seul le droit d'utilisation à domicile est nécessaire. Cependant, lorsqu'on projette un film dans un lieu public (par exemple, dans une école), il faut une licence de représentation publique.

Le fait de faire jouer un DVD ou une vidéocassette réservée à l'utilisation à domicile dans une école constitue une infraction au droit d'auteur. Des licences de représentation publique sont nécessaires également pour la projection des films mis en circulation par les centres de ressources, les bibliothèques et les centres de média d'un gouvernement, d'une école et d'une division scolaire.

La bonne nouvelle c'est que vous pouvez faire jouer n'importe lequel des 4 000 titres de DVD et de vidéocassettes de la Direction des ressources éducatives françaises d'Éducation Manitoba. Cependant, il y a quelques exceptions. Les films ne peuvent pas être utilisés lors de campagne de financement ou lors de tout événement qui exige un prix d'entrée, et seuls les 400 titres accompagnés d'une licence de reproduction peuvent être reproduits par le Service de reproduction de la DREF. Ces titres figurent dans le site Web de la DREF sous la catégorie « Nos services – Production et reproduction ». Pour demander la reproduction de titres, veuillez consulter le site, à l'adresse <www.edu.gov.mb.ca/m12/biblio/services/docs/formfr06.pdf>.

Bien que les États-Unis offrent une dispense sur l'utilisation de films dans les situations pédagogiques « face-à-face », cette dispense en matière de droit d'auteur ne s'applique pas au Canada.

Pour de plus amples renseignements sur le droit d'auteur et l'utilisation des médias dans les écoles, veuillez consulter le site Web de la DREF sur le droit d'auteur, à l'adresse <www.edu.gov.mb.ca/m12/biblio/droit_auteur/index.html>.

Licences de représentation publique pour les films éducatifs

Les films éducatifs comprennent les nouveautés commerciales et non commerciales, les courts métrages et les films d'animation et documentaires qui servent à appuyer les résultats d'apprentissage et les stratégies d'enseignement des programmes d'études. Les films éducatifs incluent les productions DVD et vidéo, et peuvent être offerts comme titres indépendants ou comme composantes d'une trousse accompagnée de ressources pédagogiques. À l'achat d'un film éducatif qu'on prévoit utiliser dans la salle de classe ou dans l'école, la facture du fournisseur doit préciser qu'il vous faut la licence de représentation publique pour que vous puissiez le projeter.

Licences de représentation publique pour les films long métrage

Pour projeter des films long métrage en toute légalité dans une salle de classe, une école ou dans une division scolaire, on doit obtenir une licence de représentation publique qui comprend les prêts de films long métrage empruntés à une bibliothèque publique, les achats, les locations ou les prêts de magasins de détail, et qui permet leur utilisation légale en la salle de classe. Le coût de la licence est déterminé en fonction du nombre d'élèves et d'autres facteurs.

Au Canada, deux sociétés détiennent la majorité des droits de représentation publique des films long métrage non commerciaux : Audio Ciné Films (ACF) et Visual Education Centre (VEC) / Criterion Pictures. Chaque société représente divers studios et producteurs vidéo.

Pour obtenir plus d'information sur les licences de représentation publique au nom de votre école ou division scolaire, veuillez communiquer avec votre coordonnatrice divisionnaire des bibliothèques ou du centre de médias ou avec la DREF.

Lynette Chartier
Directrice de la DREF
Téléphone : 204 945-1342
Sans frais : 1 800 667-2950
Couriel : lynette.chartier@gov.mb.ca

Tout nouveau, tout beau!

Ressources « d'étendue et de profondeur » approuvées par le PONC
pour appuyer les résultats d'apprentissage en mathématiques 10e année

Introduction aux mathématiques appliquées et pré-calcul (20S)
Mathématiques 10 : fondements et pré-calcul
de la maison d'édition Chenelière,
traduction de *Foundations and Pre-calculus Mathematics 10* des éditions Pearson
Édition de l'élève (imprimée) : nº de catalogue 96195 du CMSM
Ressource de l'enseignant : nº de catalogue 96196 du CMSM

Mathématiques au quotidien (20S)
Les mathématiques au travail 10 des Éditions des Plaines,
traduction de *MathWorks 10* des éditions Pacific Educational Press (UBC)
Édition de l'élève (imprimée) : nº de catalogue 96186 du CMSM
Ressource de l'enseignant : nº de catalogue 96187 du CMSM

Centre des manuels scolaires du Manitoba
1 866 771-6822
Téléc : 204 483-5041
www.mtbb.mb.ca

Le langage gestuel américain dans la salle de classe

par Suzanne St. Yves

Pendant des années, les divisions scolaires à l'échelle du Manitoba ont eu bien du mal à embaucher des interprètes en American Sign Language (ASL) formés pour travailler auprès d'élèves sourds ou malentendants qui utilisent ce langage en classe.

En particulier, les divisions rurales ont eu de la difficulté à recruter du personnel pour pourvoir à ces postes. En réponse à cette pénurie, Éducation Manitoba, en collaboration avec le Red River College (RRC), a lancé, à titre de projet pilote, un nouveau programme d'études sur la surdité. Conçu pour appuyer la formation des auxiliaires d'enseignement en interprétation ASL, le programme d'études sur la surdité figure à la première année du programme d'interprétation ASL qui comprend le programme du RRC et trois cours de l'Université du Manitoba. Éducation Manitoba, le RRC et l'Université du Manitoba ont fait preuve d'imagination et ont collaboré pour assurer la réalisation de ce projet pilote intéressant.

Au dire de Terry Janzen, chef du département de linguistique à l'Université du Manitoba, « Il s'agit tellement d'une bonne occasion permettant à l'université de mettre la formation à la disposition des apprenants. L'Université du Manitoba et le Red River College jouent un rôle de chef de file au Canada au chapitre des programmes collaboratifs menant à un diplôme de baccalauréat ès arts dans le domaine de l'interprétation ASL. C'est aussi un programme captivant qui enrichit la formation des personnes qui ne sont pas en mesure de s'absenter de leur travail pour retourner aux études à temps plein. »

Rick Zimmer, coordonnateur du programme sur la surdité au RRC, est d'accord : « Le RRC se réjouit à l'idée d'offrir une formation aux auxiliaires d'enseignement en vue d'améliorer la qualité de l'interprétation pour les élèves sourds ou malentendants du Manitoba qui peuvent ainsi recevoir un meilleur accès aux programmes d'études. »

Ce programme unique en son genre a commencé en septembre et il permet à la cohorte d'étudiants, composée d'auxiliaires d'enseignement qui travaillent à temps plein dans la ville de Winnipeg et dans les divisions scolaires rurales, d'enrichir leurs compétences et leurs connaissances en ASL et d'offrir un meilleur service aux élèves sourds et malentendants. L'horaire souple des cours du soir permet aux participants de rester dans leur collectivité de résidence et de voyager en ville deux fois la semaine pour suivre les cours. Les étudiants qui reçoivent une aide financière de leur division signent un accord de promesse de service les engageant à demeurer au service de la division pendant un an.

La première cohorte d'auxiliaires d'enseignement qui participent au projet pilote du programme d'études sur la surdité provient de sept divisions scolaires. La plupart des participants ont travaillé dans un milieu scolaire (maternelle à 12e année) pendant plusieurs années et possèdent une expérience à titre d'auxiliaires d'enseignement. La majorité des places sont achetées par les divisions scolaires à l'aide d'un financement fourni dans le cadre du Plan d'action sur l'éducation en région rurale du ministère de l'Éducation; cependant, certaines divisions scolaires désiraient former un plus grand nombre d'auxiliaires d'enseignement et elles ont pu payer les places de leur personnel. Six étudiants habitent à l'extérieur de Winnipeg et cinq travaillent dans des écoles des régions rurales.

Bon nombre des étudiants n'avaient pas prévu retourner aux études postsecondaires et sont surpris d'apprendre que cette occasion leur ouvre d'autres portes. Dorothy Farmer de la Division scolaire Interlake avoue qu'elle n'aurait pas pu suivre le cours sans cette occasion spéciale. « Le langage des signes m'a toujours intéressée et je suis heureuse d'avoir eu la chance de l'apprendre. J'espère bientôt pouvoir améliorer mon niveau de compétence et être en mesure d'aider les autres. Je peux travailler pendant la journée et suivre les cours le soir. En suivant les cours le soir, je peux mettre en pratique le lendemain ce que j'ai appris la veille. »

Sarah Klassen de la Division scolaire Garden Valley est d'accord : « Je suis très reconnaissante d'avoir la chance de poursuivre un travail qui correspond à mon domaine d'études. C'est formidable de pouvoir mettre immédiatement en application ce que j'ai appris en classe. » La Division scolaire Garden Valley offre un programme en ASL à huit élèves sourds de deux écoles. Dix auxiliaires d'enseignement travaillent avec ces élèves en utilisant le langage gestuel. Trois sont inscrits à la partie du programme offert par RRC, mais cinq ont suivi certains cours communs offerts par l'Université du Manitoba.

Ce qui importe le plus c'est que les étudiants du programme d'études sur la surdité, qui termineront la partie du programme RRC en juin 2010, ont toujours leur objectif principal en vue! Comme le fait savoir Joyce Sztandera de la Division scolaire de Winnipeg : « L'avantage offert par le programme d'études sur la surdité à l'intention des auxiliaires d'enseignement est qu'il me permet de peaufiner et d'améliorer mes compétences en ASL [...] mais ce qui est très important c'est [...] que les élèves sourds et malentendants tireront avantage d'une auxiliaire qualifiée en ASL dans leur salle de classe. »

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Suzanne St. Yves
Conseillère pédagogique en interprétation
Téléphone : 204 470-5192
Courriel : Suzanne.St.Yves@gov.mb.ca

Les compétences essentielles et la reconnaissance des acquis

par Sheila Redsky

Les compétences essentielles sont les compétences de base nécessaires au travail, à l'apprentissage et au fonctionnement dans la vie de toute personne. C'est seulement lorsque ces compétences sont maîtrisées que nous pouvons poursuivre avec succès notre apprentissage tout au long de la vie.

Le ministère des Ressources humaines et Développement des compétences Canada a défini neuf compétences essentielles qui servent de fondement à l'apprentissage et au travail, soit la lecture, l'utilisation de documents, le calcul, la rédaction, la communication orale, le travail d'équipe, la capacité de raisonnement, l'informatique et la formation continue.

La reconnaissance des acquis (RA) est un processus qui permet d'établir et de documenter les habiletés et les connaissances qu'un élève aurait acquises lors d'un apprentissage formel ou non formel. Ces habiletés pourraient découler de l'expérience de vie de l'élève, de son emploi, de ses passe-temps, de son travail bénévole ou de ses propres études.

Nous avons vu, dans les collectivités de tous les coins du Manitoba, un besoin grandissant de conseillers de premier point d'accès qui seraient formés pour reconnaître et promouvoir ces compétences essentielles et pour les documenter à l'aide du processus RA. Un partenariat dynamique entre les organismes des Premières nations et métis, et Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba a été créé en 2004 pour répondre à ce besoin. Le partenariat « Plein feu sur la force intérieure » a donné vie à une vision et à une intervention sous la forme d'ateliers de certification à quatre niveaux.

Les participants de cette série d'ateliers apprennent à connaître les stratégies et les outils utilisés par les coordonnateurs, les travailleurs de services d'approche et les conseillers des domaines de la formation et de l'emploi à l'échelle du Manitoba. Ces stratégies et ces outils leur permettent d'aider les clients à définir et à documenter leurs compétences, leurs connaissances et leurs dons afin de les mettre en œuvre pour réaliser leurs buts en matière de formation, d'études et d'emploi.

Au cours des ateliers, les apprenants participent à l'exercice « Dis-le moi, Montre-moi, Permets-moi de le faire ». D'abord, ils écoutent les mises en situation offertes par les facilitateurs d'atelier à l'aide de la tradition orale; ensuite, ils participent directement à des activités pratiques et à des jeux de rôle.

Megan Brisco et Tammy Shone sont des travailleuses de soutien communautaire de deux sites de projet scolaire (les écoles Dufferin et Fort Rouge) dans le cadre de l'Initiative de partenariat entre les écoles et les collectivités du Manitoba. Après avoir assisté aux ateliers, elles ont été encouragées par l'effet positif de la formation sur les élèves et elles ont été particulièrement inspirées par l'exposé Plein feu sur la force intérieure qui a eu lieu dans le cadre d'une rencontre organisée par l'Initiative en 2008. Peu de temps après, elles ont assisté à un atelier sur la création de portfolios où elles ont affirmé que leur sens de prise en charge et leur estime de soi avaient été renforcés. Pour donner suite à cet élan, elles ont eu l'idée d'aider les parents de leurs écoles à créer leurs propres portfolios.

Megan et Tammy ont maintenant terminé les niveaux 1 à 3 des ateliers Plein feu sur la force intérieure et travaillent avec ardeur sur l'élaboration d'un programme de quatre modules qu'elles prévoient présenter à leurs écoles.

Pour accéder au dépliant portant sur l'Initiative de partenariat entre les écoles et les collectivités, veuillez consulter le site : <www.edu.gov.mb.ca/cspi/documents/brochure_fr.pdf>.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur Plein feu sur la force intérieure, veuillez consulter le site <http://ignitingthepowerwithin.ca> (en anglais seulement).

L'appui aux élèves en transition

par Darryl Gervais

Lorsque les élèves font constamment la navette entre les écoles, souvent le résultat est une perte de temps sur le plan de l'apprentissage.

Les élèves sont mieux en mesure de faire une transition sans heurt d'une école à une autre lorsque les écoles communiquent entre elles les renseignements pertinents en temps opportun. Cette façon de faire facilite également la continuité de la programmation scolaire de l'élève. Pour aider les administrateurs scolaires à l'occasion de ces échanges de renseignements sur l'élève, Éducation Manitoba a distribué récemment le document intitulé *Working Together – Supporting Students in Transition: Sharing Student Information between First Nations and Provincial Schools* (Travailler ensemble – Élèves en transition : communication de l'information sur les élèves entre écoles des Premières nations et écoles provinciales).

Le nouveau document puise dans les renseignements obtenus lors d'un processus de consultation entre quatre écoles des Premières nations et quatre écoles provinciales, Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), Manitoba First Nations Education Resource Centre (MFNERC) et Éducation Manitoba. Ces groupes ont travaillé en partenariat pour élaborer les lignes directrices sur l'échange de renseignements de l'élève lors du transfert d'élèves entre une école des Premières nations et une école provinciale. Le processus d'élaboration a compris des interviews, des séances de groupes de réflexion et trois questionnaires destinés aux élèves, aux enseignants, aux directeurs d'école et aux administrateurs.

Les écoles des Premières nations, les écoles provinciales et les intervenants ont un rôle à jouer dans l'appui des élèves dans le cadre de la transition des élèves d'une école à une autre. Ce nouveau guide aidera les administrateurs scolaires à veiller à ce que les élèves qui changent d'école reçoivent le soutien et les services nécessaires, et qu'il y ait le moins d'interruptions possible à leur programmation scolaire.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Marilyn Robinson
Conseillère pédagogique
Téléphone : 204 945-6875
Sans frais : 1 800 282-8069, poste 6875
Courriel : marilyn.robinson@gov.mb.ca

MERN
Le Réseau des recherches en éducation du Manitoba
www.mern.ca
Faire un lien entre la recherche, la politique et la pratique en éducation

Profil d'une recherche

Les succès et les défis des jeunes immigrants qui étudient l'anglais comme langue additionnelle en région rurale

par Dr. Clea Schmidt, PhD.
Faculté d'Éducation, Université du Manitoba

Les données démographiques du Manitoba rural ont changé de façon dramatique au cours des dix dernières années, spécialement dans le sud du Manitoba. Une grande vague d'immigration a entraîné de plus en plus d'apprenants qui étudient l'anglais comme langue additionnelle (ALA). En conséquence, les éducateurs en région rurale vivent à la fois de nouveaux défis et de nouvelles possibilités.

Dans la Division scolaire de Hanover, qui dessert la ville de Steinbach et les collectivités avoisinantes, la population d'élèves ALA est passée de 23 élèves à 1300 (à l'intérieur de la période d'identification de quatre ans). Plus de 3000 apprenants se sont inscrits au programme d'ALA depuis 1998. Il y a cinq ans, la Division se classait au neuvième rang à l'échelle de la province, mais son taux de croissance a augmenté de 25 % au cours des 11 dernières années; aujourd'hui, elle se classe au sixième rang, ce qui est attribuable, en grande partie, à l'immigration. La Division a également une des populations ALA les plus importantes au Manitoba et seule la Division scolaire de Winnipeg la surpasse à ce chapitre. Cet afflux d'apprenants ALA aux régions rurales pose un défi particulier à de nombreuses divisions scolaires puisqu'on en connaît peu sur le rendement des apprenants immigrants ALA à l'extérieur des grands centres urbains au Canada.

En 2008-2009, je faisais partie d'une équipe qui menait un projet de recherche au sein de la Division scolaire de Hanover pour répondre à ce manque de données et qui cherchait à savoir comment on pourrait faciliter la réussite des jeunes immigrants ALA alors qu'ils tentaient d'atteindre leurs buts personnels, scolaires et professionnels. Le projet a été financé conjointement par le Centre Metropolis des Prairies et Éducation Manitoba, et l'équipe était composée de Val Schellenberg, enseignante de soutien au programme d'études ALA de la Division, de Diana Turner, conseillère pédagogique en ALA d'Éducation Manitoba, et de Heather Hunter, du Réseau des recherches en éducation au Manitoba (RREM).

L'approche que nous avons utilisée (à l'intérieur de la période de financement ALA de quatre ans) a été celle d'une recherche fondée sur différentes méthodes pour déterminer les caractéristiques des 3000 élèves ALA au cours des dix dernières années et pour documenter les points de vue et les expériences des jeunes immigrants ALA, de leurs parents, de leurs éducateurs (y compris les auxiliaires d'enseignement, les enseignants travaillant en classe, les enseignants ALA, les enseignants de soutien au programme d'études, les orthopédagogues et les administrateurs) et des fournisseurs de services aux immigrants.

Voici les questions qui ont servi à encadrer l'étude :

- Quels sont les succès et les défis des apprenants ALA et des familles de la Division?
- En quoi consiste la définition du succès pour les apprenants ALA et les parents de la Division? Quels sont certains de leurs buts scolaires, personnels et professionnels?
- Quelles sont les expériences des enseignants de la Division qui travaillent avec les apprenants ALA?
- Comment est-ce que les expériences des apprenants ALA, des parents et des enseignants pourraient éclairer les politiques et les pratiques divisionnaires?

Quelques-unes des conclusions clés de la recherche comprenaient les points de vue d'élèves suivants :

- La plupart des élèves ont dit que le fait de se sentir à l'aise dès leur arrivée à la nouvelle école dépendait beaucoup d'une personne (un pair, un enseignant ou un autre membre du personnel) qui pouvait communiquer avec eux dans leur première langue et les aider à se faire à la culture et aux routines de leur nouveau milieu.
- Les élèves provenant d'autres groupes linguistiques à part les groupes d'expression anglaise ont dit qu'ils croyaient que leurs capacités multilingues les avaient aidés à apprendre l'anglais.
- Les élèves ont relevé de nombreuses différences entre les programmes et la structure des écoles de leur pays d'origine comparativement au Manitoba (p. ex., au Manitoba, la journée scolaire est plus courte et on y offre un plus grand nombre de choix de cours).
- Les élèves estimaient que les cours ne correspondaient pas toujours très bien à leur niveau de compétence (p. ex., l'hypothèse que les mathématiques du consommateur seraient plus faciles dans certains cas pour les élèves ne tenait pas étant donné les exigences langagières élevées).

Ces conclusions seront utilisées pour éclairer les programmes et les politiques ALA au sein de la Division et à l'échelle du Manitoba. Une des recommandations clés de l'étude stipule que la Division envisage d'entrer en partenariat avec Éducation Manitoba pour mettre en œuvre un système pilote qui tiendrait compte du progrès des apprenants ALA et des taux d'obtention de diplôme des élèves ALA et des autres élèves, et établir un modèle provincial adapté. Une telle initiative pourrait fournir des renseignements sur la période de temps qu'il faut au progrès des apprenants ALA relatif aux diverses étapes du développement ALA, aider à déterminer le nombre d'apprenants ALA qui seront diplômés et à comparer ces taux aux taux des apprenants de la population d'autres programmes. L'initiative pourrait aider également à déterminer le parcours scolaire des apprenants diplômés et non diplômés à l'échelle de la division (p. ex., combien d'élèves choisissent les études postsecondaires, la formation professionnelle ou l'emploi, et les raisons qui expliquent leurs choix).

Profil

Mme Clea Schmidt s'est jointe à la faculté d'éducation de l'Université du Manitoba en 2004 à titre de professeure adjointe du programme de l'enseignement de l'anglais comme langue additionnelle, après avoir terminé ses études de doctorat à l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario de l'Université de Toronto.

Elle a été l'une des rédactrices principales du programme d'études cadre ALA du Manitoba de la maternelle à la 12e année entre 2004 et 2008. Elle a coordonné la mise sur pied des programmes de l'Université du Manitoba pour enseignants formés à l'étranger. À l'heure actuelle, elle supervise l'évaluation et la recherche de programmes dans le cadre de l'ALA à l'intention des adultes au sein de la Division scolaire de Winnipeg et elle poursuit sa recherche sur les obstacles systémiques à l'intégration dans les écoles de la maternelle à la 12e année des enseignants formés à l'étranger.

La nouvelle école communautaire de Thompson

par Nathalie Tremblay

Après trois années de travail acharné, l'école communautaire de Thompson a ouvert ses portes. Un comité de parents très motivé a œuvré pour offrir à leurs enfants une éducation en français.

En partenariat avec la Division scolaire franco-manitobaine, l'école qui accueille 41 élèves inscrits de la maternelle à la 8e année a pu enfin voir le jour en septembre 2009.

Des locaux aménagés dans une école existante servent aux trois classes multiniveaux : une classe pour les élèves de la maternelle, 1re et 2e années, une autre regroupant les 3e, 4e et 5e années, et une troisième, les élèves des 6e, 7e et 8e années.

En plus d'avoir un profond amour pour la langue française, l'équipe de l'école a beaucoup à offrir à ses élèves. Mme Yedidia apporte des éléments de la culture congolaise; M. Adel, son savoir pluridisciplinaire; et Mme Giselle, franco-manitobaine d'origine, sa fierté. À ces trois enseignants titulaires s'ajoutent Mme Tremblay, enseignante-orthopédagogue, Québécoise venue s'aventurer pour enseigner cette belle langue; Mme Anita, notre secrétaire ontarienne qui a pratiqué tant de métiers qu'on en a perdu le file, et M. Roger Gagnon, directeur, sorti de la retraite au Nouveau-Brunswick pour relever ce nouveau défi. L'équipe est complétée par Mme Carrière et Mme Andrée, deux auxiliaires qui avant tout ont à cœur le succès des élèves. Quelle belle diversité culturelle dans cette petite école qui émerge dans le Grand-Nord manitobain!

Nul besoin de vous dire que notre premier jour d'école a été vécu sous le signe de l'excitation et de la fébrilité. La journée a été rendue d'autant plus étourdissante par la visite de Radio-Canada. Dans la cohue de la rentrée, nous avons constaté qu'il nous manquait beaucoup de matériel. Bref, comme toutes les écoles qui ouvrent leurs portes, nous avons rencontré bien des problèmes et vécu beaucoup de stress. Heureusement, cette période s'est estompée graduellement.

Pendant cette période de « rodage », élèves et enseignants se sont engagés à fond pour doter leur école de plusieurs activités culturelles. Première activité : Halloween et déguisements. Les élèves des 6e, 7e et 8e années ont organisé des jeux pendant l'après-midi pour les plus jeunes. Tous ont adoré! L'activité suivante a été le concert de Noël. Les élèves des 6e et 7e années ont organisé un formidable spectacle qui a eu lieu la veille des vacances de Noël. Ce fut une occasion pour plusieurs élèves de déployer leur talent devant toute une assemblée. Un beau succès!

Parmi les nombreux projets, on peut relever les périodes de jeux de mathématiques avec la classe des élèves M à 2; les périodes de lecture où les jeunes élèves lisent aux plus vieux et vice-versa; les vendredis après-midi à la piscine – question de faire oublier la longue saison hivernale – et les après-midi du voyageur. Ces réalisations ont véritablement permis de créer une ambiance communautaire, voire familiale. Le personnel de l'école de Thompson a réussi un de ses objectifs : faire de l'école un milieu où l'on peut apprendre en s'amusant.

Mais l'aventure ne fait que commencer et il nous reste de beaux projets à accomplir! En plus d'avoir l'éducation à cœur, nous croyons qu'il est important d'offrir aux élèves, dans un cadre communautaire chaleureux, des activités qui leur permettront de s'épanouir sur différents plans.

L'inauguration officielle de l'école aura lieu le 13 mai 2010, moment où l'on dévoilera le nom de l'école! Cette soirée sera mémorable pour les élèves, leurs parents, la communauté et tout le personnel!

Mettre sur pied une nouvelle école – quelle belle aventure!

Éducation MANITOBA

ISSN 1703 8200

Nous avons tout mis en œuvre pour respecter la *Loi sur le droit d'auteur* en indiquant l'origine des textes ou des tableaux. Si vous découvrez des erreurs ou des omissions, prière d'en informer le ministère de l'Éducation pour qu'elles soient rectifiées dans une prochaine version. Tous nos remerciements aux auteurs et éditeurs qui consentent à ce que nous adaptions, reproduisions ou traduisions leur matériel.

Le bulletin *Éducation Manitoba* contient des articles provenant du milieu éducatif ou du Ministère. Les articles signés exposent les opinions de l'auteur, pas nécessairement celles du Ministère. Dans le présent document, les mots de genre masculin appliqués aux personnes désignent les hommes et les femmes.

Distribution
Éducation Manitoba est distribué gratuitement aux écoles du Manitoba. S'il vous faut des copies supplémentaires, veuillez communiquer avec la personne indiquée ci-dessous. Sachez, cependant, qu'il n'existe qu'un nombre limité d'exemplaires additionnels à distribuer. Le bulletin est également publié en ligne à l'adresse suivante : <http://www.edu.gov.mb.ca/m12/bulletin/index.html>.

La Division des programmes scolaires a élaboré un document semblable pour le programme anglais.

Personne-ressource
Nous vous invitons à soumettre des articles. Veuillez les faire parvenir en format imprimé et électronique avec votre nom et numéro de téléphone à :

Mélonai Brisdon
1181, avenue Portage, salle 509
Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3
Tél. : 204 945-6028
Téléc. : 204 945-1625
Courriel : melonai.brisdon@gov.mb.ca

Nous aimerions connaître votre opinion sur le bulletin. Vous pouvez envoyer vos commentaires, idées ou recommandations, qu'ils soient en format imprimé ou électronique, à l'adresse susmentionnée.

Manitoba